



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

N° 2014-05-15-02

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Le 15 mai 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 9 mai 2014

Date d'affichage de la convocation : 9 mai 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

EXCUSÉ :

M. KESTLER donne pouvoir à M. VANET.

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	26
<u>Procurations</u> :	1
<u>Votants</u> :	27

Secrétaire de séance : M. BISSON

2/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique, un agent inapte à accomplir les fonctions liées au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe doit être reclassé sur un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Ce reclassement se fait par voie de détachement pour une durée d'un an. A l'expiration de cette période la situation de l'agent sera réexaminée par le comité médical qui statuera sur :

- Une réintégration dans le grade d'origine.
- Un renouvellement de détachement pour une période d'un an.
- Une intégration dans le cadre d'emploi de détachement.

La demande de reclassement a reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire réunie le 20 mars 2014.

Aucun poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe n'étant vacant il est nécessaire d'en créer un.

Une vacance de poste devra être déclarée auprès de notre centre de gestion.

Il vous est proposé :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2014. (afin de respecter les délais de vacance de poste)
- de supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Résultat du vote :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX